

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE	1 ^{er} avril 2025
DATE DE CONVOCATION	26 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE	03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°17

ENSEIGNEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ET AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal :

La Ville de Val-de-Reuil poursuit son engagement auprès des associations par la mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel, de transports et de moyens de communication qui leur permettent de participer à la vie locale par des actions qu’elles mènent sur le territoire Rolivalois.

Ces aides sont bien souvent complétées par l’attribution d’un soutien financier fixé à partir de l’étude du dossier de demande de subvention déposé par les associations.

En dépit d’un contexte budgétaire toujours plus contraint, la Ville maintient son soutien au secteur éducatif associatif notamment pour les enseignements du primaire et également du secondaire.

La coopérative scolaire est un regroupement de classes et d’élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif appuyant sur la pratique de la vie associative. Elle est dotée d’un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de

Accusé de réception en préfecture
25/04/2025 10:07:04
Date de télétransmission : 04/04/2025
N° de dossier : 25-2504-16

solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle, etc.), de dons et subventions, ainsi que de la cotisation de ses membres.

Les comptes rendus d'activités et financiers sont communiqués lors des conseils d'école et conseils d'administration, au sein desquels siègent notamment les représentants des parents d'élèves ainsi que le maire ou son représentant.

Les subventions aux coopératives scolaires sont attribuées sur les mêmes montants que les années précédentes, à savoir 300€ par école.

Les subventions aux collèges et lycées en soutien aux voyages scolaires ainsi qu'aux associations sportives (UNSS) sont également maintenues sur les mêmes montants, 1500€ par établissement et 1000€ par association sportive.

La ville soutient également les associations de parents d'élèves (APE), en versant une subvention pour aider à l'organisation d'événements, sorties scolaires et d'achats de matériel complémentaire pour les écoliers à hauteur de 400€.

A titre exceptionnel, la ville apporte également son soutien à la section UNSS du collège Michel de Montaigne en prenant en charge les frais de transport pour permettre à 25 élèves de participer à un séjour sportif en Suisse Normande du 10 au 13 juin prochain.

Enseignement	
Coopératives scolaires (<i>300 € x 14 écoles</i>)	4 200,00 €
Collège Alphonse Allais (voyages)	1 500,00 €
Collège Michel de Montaigne (voyages)	1 500,00 €
Lycée Marc Bloch (voyages)	1 500,00 €
Association Sportive Alphonse Allais	1 000,00 €
Association Sportive Michel de Montaigne	1 000,00 €
Collège Michel de Montaigne – Section sportive athlétisme – Subvention exceptionnelle	2 400,00 €
Association Sportive Marc Bloch	1 000,00 €
APE Jean Moulin	400,00 €
APE Léon Blum	400,00 €
APE Louise Michel	400,00 €
APE Victor Hugo	400,00 €
TOTAL	15 700,00 €

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessus

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

